

Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare
Band: 31 (1979)

Artikel: Chronique bibliographique 1978
Autor: Aebersold, Rolf / Genequand, Jean-Etienne / Gössi, Anton
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE 1978

par Rolf Aebersold, Jean-Etienne Genequand, Anton Gössi,
Catherine Santschi et Micheline Tripet

1. Généralités, organismes internationaux

La Bibliographie internationale fondamentale d'archivistique, élaborée par Michel DUCHEIN, dans Archivum, vol. XXV, Conseil international des Archives, 1978, 250 p. fait le point des connaissances et des publications sur l'archivistique actuelle.

C.S.

Dans un article intitulé "Luci e ombre sui beni archivistici" (Archivi e Cultura, Rassegna dell'Associazione nazionale archivistica italiana, t. XI, gennaio-dicembre 1977, Roma, 1978, p. 95-124), M. Antonio SALADINO, après avoir brièvement résumé les étapes franchies au cours de ces dernières années dans la réorganisation des institutions chargées des biens culturels en Italie - en particulier la création d'un ministère - se livre à une analyse des tâches qui, dans la société de son pays, incombent aux archives, ou, comme il préfère les appeler, aux "fonds de documentation pour l'histoire". Selon lui, les documents historiques ne sont plus destinés aux seuls chercheurs, mais à une couche plus large de la population et à tous ceux qui sont appelés à apporter des solutions aux problèmes de la péninsule. L'auteur définit en conséquence les rapports qu'il convient d'établir entre les Archives et l'Université, les Académies et les Institutions culturelles, d'une part, et la population d'autre part. Il préconise la mise sur pied d'expositions et la préparation de matériel documentaire et didactique.

Les autres articles contenus dans ce volume d'Archivi et Cultura sont des études historiques sans problématique archivistique.

M.T.

Le Comité sur le développement des Archives (CDA), créé sous les auspices du Conseil international des Archives, publie depuis septembre 1978 une revue en anglais et en français, intitulée CAD-Information - CDA, qui renseigne les intéressés sur le développement et les réalisations archivistiques dans les pays du Tiers-Monde. Toute correspondance doit être adressée au rédacteur: Bernard Weillbrenner, Archives publiques du Canada, 395 rue Wellington, Ottawa, Ontario K1A 0N3, Canada.

Rendant compte de deux ouvrages sur les sources de l'histoire de l'Amérique latine, Mme Anne PÉROTIN-DUMON fait ou reproduit quelques réflexions générales sur l'usage de microfilm dans la recherche et la communication des sources de l'histoire coloniale. Ce petit article - ou ce long compte rendu - renseigne sur la recension systématique, entreprise par l'UNESCO, des archives des pays occidentaux relatives à l'histoire des autres continents. Série de publications déjà riche, où la Suisse, une fois de plus, brille par son absence ("L'histoire de l'Amérique latine et la collaboration archivistique internationale", dans La Gazette des Archives, n.s., n° 102, 3^e trim. 1978, p. 188-191).

C.S.

2. Manuels généraux

3. Préarchivage

Sous le titre "Missions impossibles?" Hélène PRAX et Paule RENÉ-BAZIN décrivent la fonction d'archiviste en mission, créée en 1950 par Charles Braibant pour veiller à la collecte, au tri et au classement des archives des ministères, et la situent par rapport à la "Cité des archives contemporaines" de Fontainebleau au sein du système de préarchivage français considéré dans son ensemble. Les auteurs opposent en quelque sorte les méthodes empiriques des archivistes en mission au programme très systématique appliqué à Fontainebleau (La Gazette des Archives, n.s., n° 101, 2^e trimestre 1978, p. 95-103).

Le 22^e Congrès des Archives de France a repris le thème du pré-

archivage abordé en 1977 et examiné plus particulièrement deux aspects de la question: 1) "Pour une réglementation du préarchivage"; les règlements doivent préciser à quels organismes s'applique le préarchivage, déterminer des délais ou des taux d'utilisation des documents et indiquer quel est l'organisme responsable des archives; ils doivent aussi énoncer les procédures de versement au service de préarchivage (forme et contenu du bordereau de versement, cotation des fonds, classement des bordereaux), le mode de gestion des documents (révisions successives en vue des éliminations, et communication) et finalement l'élimination des documents ou leur transfert aux archives historiques qui en assureront la mise en oeuvre scientifique. Le coût du préarchivage est estimé au début de 1978 à 50 FF par liasse, non compris les frais de gestion. 2) "Microfilm et préarchivage": la législation française en vigueur ne donne pas, ou pas encore, au microfilm la même valeur probante qu'aux originaux. Le microfilm de substitution n'est donc concevable ni pour la gestion, ni pour le préarchivage, mais une modification de la loi est à l'étude. Suit un tour d'horizon très intéressant sur les problèmes techniques: classement préalable des documents, accès à l'information, qualité des images, garantie de conservation du support, matériels spécifiques, moyens en locaux, en équipement et en personnel, et documents sur lesquels l'opération peut porter. La comparaison désormais classique entre prix de revient du microfilmage et coût de la construction pour conserver une masse donnée de documents est nuancée par un critère nouveau, l'utilisation rationnelle de l'espace: "Pour accueillir un volume de documents, j'ai la possibilité d'obtenir la place nécessaire (construction nouvelle) dans cinq ans; mais je puis accueillir le même volume de documents à la condition de les microfilmer, dans un délai d'un mois. Le gain est évalué ici par la possibilité d'accueillir des documents que l'on n'aurait pu prendre sans cela". L'ensemble du rapport, suivi d'un débat nourri, montre que les techniques du préarchivage évoluent et progressent très rapidement ("Le préarchivage: organisation et techniques", dans La Gazette des Archives, n.s., n° 103, 4^e trimestre 1978, p. 219-235).

4. Conservation et restauration des papiers et livres

Als Fortsetzung und Schluss einer Berichtreihe über die Tagungen der niedersächsischen Restauratoren seit 1975 steht im Tagungsbericht 1978 die Kartenrestaurierung im Zentrum (Der Archivar, Jg 31, 1978, Heft 4, Spalten 487-496). Zur Entfernung von Schmutz oder unbrauchbar gewordenen Verklebungen und Trägern (Leinengewebe, Karton etc.) stehen verschiedene Möglichkeiten zu Verfügung. Besondere Sorgfalt ist nötig bei allen Arten von Feucht- bzw. Nassreinigungen, sei dies nun bei Verwendung von reinem Wasser oder Flüssigkeiten mit chemischen Zusätzen. Bleichmethoden sind generell nur bei unkolorierten Drucken anzuwenden. Gesundheits- und Umweltschutzgründe verhindern dauernd wirksame Desinfektionen, so dass hier nur eine geeignete Lagerung zur Verhinderung von Schäden in Frage kommt. Das Aufziehen von Karten bedingt eine vorherige Sicherung von Druck, Farbe oder Tinte einerseits und Kartenbruchstücken andererseits. Hier scheinen befriedigende Rezepte noch nicht ganz gefunden. Dem Aufziehen selbst wird breiter Raum gewährt, da hiermit die Karten wesentlich vor Gebrauchsschäden geschützt werden können. Verschiedenste Varianten für diverse Kartentypen werden aufgezeigt. Bei der Lagerung schliesslich scheint die Planlage unter zusätzlicher Verwendung von Mappen die besten Resultate bzw. die kleinsten Probleme zu bringen. Der Tagungsbericht enthält auch viele wertvolle Literaturhinweise zu den einzelnen Arbeitsgängen.

R.Ae.

Wilfried Feindt, "Gesicherte und umstrittene Methoden der Archivalienrestaurierung". In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978, S. 615-620.

Die Niedersächsische Archivverwaltung organisiert seit 1974 Tagungen, die der Fortbildung der Restauratoren dienen. Zu diesem Zweck wurde ein Programmkatalog aufgestellt, der im Laufe der Zeit behandelt werden soll. Ueber dieses Programm und die drei ersten Tagungen berichtet Feindt im vorliegenden Artikel. Die Ergebnisse der einzelnen Tagungen (Protokolle) werden jeweils im Archivar publiziert. Die erste Tagung im Oktober 1974 behandelte die Behebung von Schäden an Hadernpapieren (Archivar 28, 1975, Sp. 163-174), die

zweite Tagung im Oktober 1975 befasste sich mit der Restaurierung von Urkunden und Siegeln (Archivar 29, 1976, Sp. 283-298) und die dritte im Oktober 1976 mit dem Thema Klebstoffe (Archivar 30, 1977, Sp. 407-416).

A.G.

M. MÉRAS, directeur des services d'archives départementales du Rhône, décrit un modèle de boîte destiné à conserver et à présenter les parchemins munis de sceaux, boîtes qui peuvent être réalisées par un atelier de reliure ("La protection des sceaux aux Archives départementales du Rhône", dans La Gazette des Archives, n.s., n^o 101, 2^e trimestre 1978, p. 119-123).

Le même fascicule de La Gazette des Archives contient (p. 134-139) une série de comptes rendus d'ouvrages publiés dans divers pays sur la conservation et la restauration des documents.

C.S.

5. Microfilm

Le Bulletin n^o 7 du Microfilm Committee du Conseil international des Archives, Madrid, 1978, contient quatre articles techniques d'intérêt général. P. 23-27: Ivan BORSA, "The problems of development of archival microfilming", retrace l'histoire de ce développement de 1950 à 1975: tandis que la plupart des dépôts d'archives travaillent avec des microfilms de 35 mm, bien adaptés aux formats des documents traditionnels, le microfilm de 16 mm se développe toujours plus dans tous les autres secteurs. Les archives doivent donc s'adapter et se préparer à recevoir des bobines de ce type. L'auteur formule en outre quelques recommandations techniques pour l'exécution et les opérations de contrôle des films de 35 et 16 mm, des microfilms de 70 et 105 mm (particulièrement bien adaptés aux plans), des microfiches et des films diazo et vésiculaires. P. 29-32: Albert H. LEISINGER Jr, "The use of microfilm as a preservation technique", dans un discours de vulgarisation, énumère et décrit les ressources du microfilm et les avantages des microcopies en général pour stocker, doubler ou communiquer des archives dont les originaux sont en mauvais état de conservation, ou menacés de

destruction ou de dégradation. P. 33-40: Ted POWELL, "Establishing quality control over microfilm production in an archive", analyse de manière remarquablement intelligente et nuancée le problème du contrôle de la qualité des microfilms, problème qu'il décompose en deux éléments: l'établissement du critère de qualité, par rapport au but recherché, et les moyens techniques nécessaires pour obtenir la qualité désirée. P. 41-43: Carmen CRESPO, "Biodegradation of films", décrit les causes de dégradation du microfilm (contamination atmosphérique, en particulier par les peroxydes, l'ozone, le SO₂, et destruction des gélatines par les moisissures de toutes sortes) et rappelle les moyens techniques permettant d'éviter ou de ralentir cette dégradation: laver très soigneusement les films après développement, les stocker dans des boîtes de métal non-ferreux, hermétiquement fermées, en maintenant la température ambiante entre 10 et 15° C, et l'humidité relative à 15-20 % pour des microfilms que l'on stocke sans les utiliser, et 30-33 % pour les microfilms dits "actifs". Pour terminer, l'auteur donne les résultats de tests sur la biodégradation de plusieurs espèces de microfilms utilisées au Centro Nacional de Microfilm à Madrid.

Les archivistes feront bien de prêter attention au développement pris par le microfilm de 16 mm dans les autres secteurs, puisque le Bulletin de liaison de l'Association des archivistes français (n^{OS} 10-78/50 et 11-78/64) signale la décision de Kodak-France et de Canon-France de suspendre la fabrication des appareils de lecture du microfilm 35 mm en bobines, qui ne leur paraissent pas rentables. Ce format constitue pourtant l'essentiel des collections des Archives de France (pour le seul état civil des "Mormons" près de 2 millions de mètres). Cette décision, dictée par les circonstances économiques, influera à moyen et à long terme sur la politique de microfilmage des archives.

C.S.

Zu einem gegenwärtig viel diskutierten Thema äussert sich Dietrich Hofmaier in seinem kurzen Artikel "Mikrofilmlagerung in Archiven" (Der Archivar, Jg 31, 1978, Heft 2, Spalten 225-234). Neben einem

kurzen Abriss über die Terminologie in diesem Bereich bieten die Ausführungen Hofmaiers auch für all jene viel Interessantes, die zu diesem Thema exakte Werte, Daten etc. suchen. Nebst wertvollen Hinweisen auf neueste DIN - bzw. ISO - Normen (u.a. DIN - 15551 und DIN - 19070) werden v.a. Haltbarkeit und Lagerung, Aufbewahrungsmittel und -Räume bzw. die klimatischen Bedingungen darin behandelt und mit Erfahrungstatsachen belegt. Der Artikel zeigt insbesondere, dass nicht die Beobachtung einer Vielzahl von Lagerungsbedingungen eine gute Wartung von Mikrofilmen ausmacht, sondern viel eher die Beachtung von nur wenigen wichtigsten Punkten, dies jedoch mit umso grösserer Sorgfalt und Konsequenz. Auch Hofmaier weist dabei sehr deutlich auf den zentralen, fast alles entscheidenden Punkt hin: Die Qualität der Filmverarbeitung. Da hier die Nachkontrolle durch den Auftraggeber recht schwierig ist, würde vielleicht ein diesbezüglicher Erfahrungsaustausch zwischen den Archiven wertvolle Hinweise auf die Qualitätsunterschiede unter den verschiedenen Mikrofilm-Anstalten geben.

R.Ae.

Signalons encore un manuel général: Jacky TERRE, Le microfilm et ses applications, Paris, SODIPE, 1978, 223 p.

6. Bâtiments et équipements d'archives

M. Michel DUCHEIN rend compte, dans La Gazette des Archives, n.s., n° 100, I^{er} trimestre 1978, p. 53-54, d'"Une publication officielle américaine sur la protection des archives contre le feu", rapport sur l'incendie de dix-sept millions de dossiers du personnel dans un dépôt de préarchivage américain en juillet 1973, et rappelle à ce propos quelques règles d'or pour la prévention des incendies dans les archives.

M. G. DUMAS, ancien directeur des Archives départementales de l'Aisne, et Mme C. SOUCHON, qui lui a succédé à la tête de ce dépôt, font part de leurs expériences en matière de déménagement d'archives, le premier en préparant, la seconde en exécutant le déménagement de 7000 mètres linéaires d'archives de la préfecture de l'Aisne

dans un nouveau bâtiment situé à 3 km de distance. Le premier article contient notamment les résultats d'une enquête sur "Les déménagements d'archives départementales", le second, intitulé "Le déménagement des archives départementales de l'Aisne", est riche en renseignements pratiques sur la manière dont l'opération a été organisée (La Gazette des Archives, n.s., n^o 102, 3^e trim. 1978, p. 177-187).

C.S.

7a. Tri, élimination

7b. Classement, inventaires et répertoires

M. Paul BRÜDERLIN, qui fut durant trente-six ans documentaliste en chef de la Neue Zürcher Zeitung, publie un petit manuel pratique sur la technique du classement: Wer, Was, Wen, Wie, Wo und Wann? Dokumentation in der Praxis. Eine Anleitung zur Ordnung von Dokumentensammlungen jeder Art, Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1977, 106 p.). Bien qu'il s'agisse là de documentation et non d'archives, de collections et non de fonds, ce petit volume, fruit d'une expérience longue et variée, sera fort utile aux archivistes pour la partie de leur activité qui consiste à fournir rapidement des informations historiques, juridiques ou administratives aux usagers pressés, magistrats, fonctionnaires ou journalistes.

Mme Andrée CHAULEUR, archiviste-paléographe, conservateur aux Archives nationales à Paris, a rédigé un autre manuel qui se veut "pratique": Bibliothèques et archives: comment se documenter? Guide pratique à l'usage des étudiants, des professeurs, des documentalistes et archivistes, des chercheurs ..., publié pour l'Institut national de recherche pédagogique par Economica, Paris, 1978, 150 p. Ce volume traite uniquement des ressources documentaires offertes par les archives et les bibliothèques en France. La liste des différentes institutions et la bibliographie y occupent une grande place. En dépit de la nécessité incontestable de cette mise au point, on peut douter que le but soit atteint: du moins, le novice et le profane doivent être fort déconcertés par le vocabulaire encore très spécialisé de l'auteur, qui semble avoir eu de la peine à quitter sa place d'archiviste pour comprendre les problèmes des usagers.

Les Archives nationales à Paris poursuivent leur vigoureux effort, repris il y a quelques années sous l'impulsion de Jean Favier, de publication des inventaires analytiques de leurs fonds. Voici donc: Registres du Trésor des Chartes, t. III: Règne de Philippe de Valois, première partie. JJ 65a à 69. Inventaire analytique par Jules VIARD †, revu par Aline VALLÉE, Paris, Archives nationales, 1978, XXII-411 p. in-4^o, qui poursuit, sous la même forme luxueuse, un programme lancé au XIXe siècle. Arrêts du Conseil du Roi. Règne de Louis XVI. Inventaire analytique des arrêts en commandement. Tome I (10 mai 1774 - 12 mai 1776), Ministère Turgot, par Danielle GALLET-GUERNE, Paris, 1978, X - 344 p. in-4^o, qui continue la publication des arrêts du Conseil sous Louis XV, réalisée par M. Michel ANTOINE.

Plus utiles à la recherche historique actuelle: les inventaires de fonds nouveaux, publiés sous une forme hélas beaucoup moins luxueuse qu'au siècle dernier; décadence qui illustre bien la difficulté des Archives à se maintenir à un niveau économique et social décent dans la société de XXe siècle finissant. Citons: Archives de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (sous-séries AJ⁵² et AJ⁵³). Inventaire par Brigitte LABAT-POUSSIN. Paris, Archives nationales, 1978, 146 p. in-4^o, série fort intéressante pour l'histoire de l'art; l'inventaire décrit non seulement les séries administratives mais énumère également les dossiers personnels des professeurs et des élèves, parmi lesquels on trouve de nombreux Suisses. Guide des papiers des ministres et secrétaires d'Etat de 1871 à 1974, t. I, par Chantal de TOURTIER-BONAZZI et François POURCELET, Paris, Archives nationales, 1978, 185 p. in-4^o: sur les 997 ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat dont la liste a été établie par François Pourcelet, une enquête a permis d'identifier et de décrire les archives de 110 personnages, conservées soit chez leurs descendants, soit dans des dépôts d'archives publiques.

Mais le "plat de résistance" pour 1978 est incontestablement l'Etat général des fonds des Archives nationales, publié sous la direction de Jean FAVIER, Paris, Archives nationales, 1978. Tome premier: l'Ancien Régime, sous la direction de Etienne TAILLEMITE,

820 p. in-8°. Tome II: 1789-1940, sous la direction de Rémi MATHIEU, 656 pages. Ce véritable monument, destiné à faciliter les recherches à distance et à permettre aux étudiants et jeunes chercheurs de se retrouver rapidement dans les fonds des Archives nationales, reprend et met à jour l'Etat sommaire par séries publié en 1891. Il reflète fidèlement - trop fidèlement peut-être - l'incroyable labyrinthe du plan de classement des Archives nationales, élaboré au XIXe siècle et compliqué à l'infini par la création successive de nombreuses séries et sous-séries. Le tome III concernera la Marine et l'Outre-Mer, le tome IV les imprimés, les cartes et plans, les archives privées et les minutes notariales, et le tome V donnera l'état des inventaires et répertoires.

En réponse à l'article de Mme Hildesheimer sur l'emploi de l'offset aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (paru dans La Gazette des Archives, n.s., n° 98, 3^e trim. 1977, p. 165-167), M. Jean-Yves MARIOTTE fait quelques remarques paradoxales, mais judicieuses, sur "L'impression, luxe ou nécessité?" Il examine le problème sous l'angle des coûts comparés de l'impression, de la conservation des pièces d'archives et du personnel élaborant les instruments de recherche, puis sous l'angle de l'utilisation, et demande pour finir - la question est purement oratoire - si les Archives n'ont pas le devoir, vis-à-vis de leurs usagers, de présenter leurs richesses d'informations historiques sous la forme la plus attrayante possible (La Gazette des Archives, n.s., n° 101, 2^e trim. 1978, p. 116-119).

C.S.

8. Histoire des archives

Hellmut GUTZWILLER ("Das Staatsarchiv Solothurn im 19. und zu Beginn des 20. Jahrhunderts", dans Mitteilungen der Vereinigung schweizerischer Archivare, n° 30, Dezember 1978, p. 3-15) brosse un tableau fort intéressant du point de vue historique et surtout social des travaux de classement d'archives à Soleure depuis le XVII^e siècle.

Une traduction italienne de la thèse d'habilitation de notre

ancien collègue le professeur Peter RÜCK, qui avait paru en 1971 dans l'Archivalische Zeitschrift sous le titre "Die Ordnung der herzoglich-savoyischen Archive unter Amadeus VIII (1398-1451)", a paru dans les Quaderni della Rassegna degli Archivi di Stato, n° 48 (L'ordinamento degli Archivi Ducali di Savoia sotto Amedeo VIII (1398-1451), traduction de Sandro D'Andreamatto. Prefazione di Isidoro Soffietti, Roma, 1977, 156 p.). Cet article peut être utile non seulement aux techniciens de l'archivistique curieux de connaître les origines de leur discipline, mais aussi aux historiens de la Savoie et des pays avoisinants, qui en tireront des indications précieuses sur la formation des sources archivistiques pour l'étude de leur sujet de prédilection.

C.S.

9a. Organisation des services d'archives

L'Actualité juridique. Droit administratif de février 1979, p. 29-32 contient un commentaire et une interprétation de la nouvelle loi d'archives française, n° 79-81, du 3 janvier 1979. Cet article relève que cette loi ne concerne pas l'organisation et le fonctionnement du service public des archives, mais seulement le régime juridique des documents qui constituent celles-ci (cf. Bulletin de liaison de l'Association des archivistes français, 4-79/8).

C.S.

Tadeusz Walichnowski, "Staatsarchive in Polen". In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978. S. 427-441.

Walichnowski bietet auf den 15 Seiten seines Aufsatzes nicht etwa eine Uebersicht über die Archivstruktur seines Landes, es geht ihm bloss darum, die Bemühungen Polens auf dem Gebiet der Archivwissenschaft darzustellen. Er geht dabei von den im 5-Jahresplan 1976-80 umschriebenen Aufgaben der Archive aus. Wie alle Kollegen aus dem Ostblock, die sich über Archivwissenschaft äussern, versucht er zu zeigen, dass diese eine echte Wissenschaft sei, in der man sogar promovieren kann. In ihrem archivischen Wissenschaftsbetrieb tun sie im Osten aber nur das, was wir im Westen auch tun, ohne uns mit dem Nimbus der Wissenschaftlichkeit zu umgeben. Sie erarbeiten geeignete

Findbücher, sie betreiben Verwaltungsgeschichte und Kompetenzbeschreibungen, sie streben nach Schriftgutreformen und versuchen sich in 'Records Management', sie übernehmen Akten und bewerten sie. Daneben edieren sie Quellen und stürzen sich vermehrt in die Öffentlichkeitsarbeit. Das Ganze wird jedoch politisch verbrämt, so dass jeder Archivar zur festen Ueberzeugung gelangt, einen echten Beitrag zum Aufbau der sozialistischen Gesellschaft zu leisten.

A.G.

Einen der selten zur Diskussion gebrachten Aspekt der Archivverwaltung behandeln Ernst Müller und Heinz Welsch in ihrem Artikel "Zur Bestandsrevision im staatlichen Archivwesen" (Archivmitteilungen, herausgegeben von der staatlichen Archivverwaltung der DDR, Jg. 28, 1978, Heft 4 S. 134-140). Die Autoren weisen u.a. darauf hin, dass der Arbeitsvorgang sorgfältig vorbereitet werden sollte, um eine nötige Kontinuität im Revisionswesen selbst sowie aussagekräftige Revisionsprotokolle und damit gute Unterlagen für die notwendigen Nachfolgearbeiten zu erhalten. Zur Revisionsarbeit sollen gehören: Vollständigkeitskontrolle, Kontrolle der ordnungsgemässen Lagerung und des Erhaltungszustandes sowie die Ueberprüfung der Funktionsfähigkeit der Findhilfsmittel. Eine tiefergehende Kontrolle (Zählung der Blätter, Ueberprüfung der inneren Ordnung etc.) als jene der Uebereinstimmung von Signatur im Findhilfsmittel und auf der Verzeichniseinheit sowie deren körperlicher Anwesenheit ist nicht Sache einer normalen Revision. Die Revisionen selbst können nach Ansicht der Autoren nach sorgfältiger Anleitung durchaus vom Magazinpersonal durchgeführt werden. Pro Laufmeter Akten sind 1 bis 2 Stunden Arbeitsaufwand einzusetzen. Ablaufpläne, Musterformulare etc. ergänzen den Bericht, der u.a. jenen Archiven nützlich sein könnte, die ihr Revisionswesen reorganisieren oder gar erst als neuen Arbeitsvorgang innerhalb der Archivverwaltung einbeziehen wollen.

R.Ae.

9b. Personnel et formation du personnel

D.G. VAISEY, conservateur au département des manuscrits de la Bodleian Library d'Oxford, dans un article intitulé "The archivist

as conservator" (paru dans Journal of the Society of Archivists, vol. 6, n° 2, octobre 1978, p. 67-75), émet quelques considérations générales et son opinion personnelle sur cette fonction de l'archiviste, fonction qui ne fera que se compliquer au fur et à mesure que les consultations seront plus nombreuses.

J.-E. G.

Mme Monique MESTAYER donne les résultats d'une enquête sur "Le personnel des archives municipales en France" (dans La Gazette des Archives, n.s., n° 102, 3^e trim. 1978, p. 155-165). Les réponses, données par le 58 % des personnes interrogées, font apparaître une très grande diversité dans le statut, le mode de recrutement et la formation, et surtout une image de marque très défavorable, qui concorde pleinement avec les réflexions désabusées que faisait au début de 1970 M. Yves PÉROTIN ("Les archivistes et le mépris" ibid., n.s., n° 68, 1^{er} trim. 1970, p. 7-23). Les solutions proposées sont étroitement liées aux formes de l'administration française et à ses usages. Dans la même revue (n.s., n° 103, 4^e trim. 1978, p. 244-246), M. Raymond OBERLÉ décrit "La licence des techniques d'archives et de documentation délivrée par la Faculté des Lettres de Mulhouse", destinée à former des archivistes municipaux, capables de gérer des archives de villes de taille moyenne. Un accent particulier est mis sur la tâche d'animation culturelle confiée à ces archivistes.

Sous le titre "Les archives et l'histoire", Pierre GÉRARD rend compte ibid., n.s., n° 103, 4^e trim. 1978, p. 265-273, des résultats d'un questionnaire mis à l'étude par le bureau de l'Association des archivistes français. Ce rapport contient nombre de réflexions intéressantes sur le rôle de l'archiviste face à l'évolution actuelle des études historiques et du public historien.

C.S.

Dans un bref article sur "L'abolizione della prova scritta di latino nei concorsi per gli archivi di Stato" (Archivi e Cultura. Rassegna dell'Associazione nazionale archivistica italiana, t. XI, gennaio-dicembre 1977, Roma, 1978, p. 125-127), M. Giorgio TORI s'ex-

prime dans les termes les plus vifs contre la nouvelle loi qui fait de l'examen écrit de latin une épreuve facultative. ... "La plus grande partie des documents conservés dans nos institutions jusqu'à la Révolution française sont rédigés, en tout ou en partie, dans la langue de Rome", écrit-il. Il eût été préférable, à la limite, de rendre l'examen d'histoire facultatif puisque cette branche fait partie de l'enseignement de toutes les sections de lycées alors que, depuis "la libéralisation" des études secondaires et supérieures, le latin peut disparaître complètement d'un programme scolaire.

HM.T.

Wer sich in groben Zügen über die Ausbildung der Archivare im deutschsprachigen (exkl. ostdeutschen) und skandinavischen Raum sowie in Italien orientieren will, greift zum gegenwärtigen Zeitpunkt zu den Heften 17 und 18 des Scrinium (Scrinium, Zeitschrift des Verbandes österreichischer Archivare, Wien 1978). Auf rund 90 Seiten werden dargestellt: "Die Archivschule Marburg" (von Hans Philippi), "Die Archivausbildung in Bayern" (von Hermann Rumschöttel), "Der Schweizer Archivar und seine Ausbildung" (von Anton Gössli), "Die Ausbildung von Archivaren am Institut für österreichische Geschichtsforschung" (von Heinrich Fichtenau), "Die Ausbildung der Landesarchivare Oesterreichs" (von Franz Stunder), "Die Ausbildung der Beamten des gehobenen Archivdienstes in Oesterreich" (von Karl Rossa), "Die Ausbildung von Wirtschaftsarchivaren" (von Angela Kaltenbrunner), "Die Ausbildung der Archivare in Italien" (von Giuseppe Panini) und "Die Ausbildung des Archivpersonals in den skandinavischen Ländern" (von Harald Jørgensen). Es ist hier nicht der Platz, einzelne Details herauszuheben. Inbezug auf die Situation in der Schweiz sei lediglich darauf hingewiesen, dass ein Blick in die erwähnten Artikel vergleichbare Probleme auch in andern Ländern aufzeigt - jedoch mit dem Unterschied, dass die Ausbildungs- bzw. Weiterbildungs-Probleme vielerorts energischer angepackt werden und zumindest die Anstöße zur autodidaktischen Arbeit zahlreicher werden. Besonderes Gewicht insbesondere im Bereich Weiterbildung kommt hierbei neben den traditionellen Gebieten der Archiv-Wissenschaft immer mehr auch neuen, bis jetzt noch oft als berufsfremd bezeichneten Bereichen wie Mikrofilm, EDV, Dokumentationswissenschaften, Statistik

u.a.m. zu. Die Arbeit, die in diesem Bereich unserer Berufs-Organisation noch bevorstehen muss, ist überaus gross und drängt; dies auch dann, wenn man unsere z.T. besonderen Verhältnisse berücksichtigt und folgender Aussage von Hermann Rumschöttel nur bedingte Gültigkeit zubilligt: "Die Sorgfalt, mit der sich die Angehörigen eines Berufsstandes um ihren Nachwuchs kümmern, ist ein Gradmesser für die berufliche Selbsteinschätzung".

R.Ae.

Etienne Taillemite, "L'association des archivistes français". In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978, S. 179-194. - Gilles Héon, "Association des Archivistes du Québec". In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978, S. 195-200. Die Redaktion der belgischen Archivzeitschrift hat die Präsidenten der Archivarenvereinigung der benachbarten und befreundeten Länder um eine Vorstellung ihrer Vereine gebeten. Als Früchte davon sind im ersten Heft des Jahrganges 1978 die Vereinigungen von Frankreich und Québec vorgestellt.

Die französische Archivarenvereinigung wurde 1905 gegründet. Bis zum zweiten Weltkrieg war bei ihr der gewerkschaftliche Charakter dominierend. Die jährlichen Versammlungen fanden bis 1931 ausschliesslich in Paris statt, später zog man auch in die Provinz. Seit 1927 traten neben die jährlichen Generalversammlungen auch regionale Zusammenkünfte, die immer mehr Bedeutung errangen. An ihnen wurden und werden die Themen der Generalversammlung vorbereitet. Seit 1933 hat die französische Vereinigung ein Publikationsorgan, 'La Gazette des Archives'. Diese entwickelte sich von einem bescheidenen Heftchen zur heutigen angesehenen Archivzeitschrift. Der Verein zählt gegenwärtig ca. 460 Mitglieder. Er hat inzwischen seinen gewerkschaftlichen Charakter verloren, diese Aufgabe nimmt jetzt ein eigener Syndikat wahr. Neben den Regionalversammlungen existieren auch Arbeitsgruppen, die bestimmte Probleme erarbeiten und deren Lösung der Generalversammlung zur Diskussion vorlegen. Die bisher wichtigste Publikation der französischen Archivarenvereinigung ist das 1970 erschienene Manuel d'archivistique. Abschliessend schildert Taillemite das Verhältnis der Association zur Direction des Archives de France.

Die Vereinigung hat wohl eine beratende Funktion, die wichtigen Entscheidungen jedoch werden in Paris an der Rue des Francs Bourgeois getroffen.

Die Vereinigung der Archivare der Region Québec wurde erst im Jahre 1967 gegründet. Die Gründung hing mit der politischen und kulturellen Emanzipation der Provinz Québec zusammen. Die Vereinigung zählt heute, 12 Jahre nach ihrer Entstehung ca. 350 Mitglieder (Einwohnerzahl der Provinz Québec: 6 Millionen). Typisch für die politische Situation der francophonen Kanadier ist die Tatsache, dass sie ein Problem darin sehen, sich mit dem Verein der englisch sprechenden Archivare Kanadas zusammenzuschliessen, und dass sie zweitens eine weltweite Vereinigung der francophonen Archivare gründen wollen. Ihre grössten Anstrengungen gehen momentan dahin, eine eigene Archivschule mit staatlich anerkanntem Diplom errichten zu können.

A.G.

10. Archives privées et archives d'entreprises

Unter dem Titel "Aufgabe und Ziele der Parteiarchive" (Der Archivar, Jg. 31, 1978, Heft 2, Sp. 189-196) stellen Werner Krause und Klaus Gotto die Parteiarchive von SPD (Archiv der sozialen Demokratie) und der CDU (Archiv für christlich-demokratische Politik der Konrad-Adenauer-Stiftung) bzw. deren Vorgänger, deren Geschichte und deren Haupt-Tätigkeitsfelder und Hauptaufgaben vor. Die archivbezogenen Informationen sind für uns nur von sehr beschränktem Interesse, hingegen wirft der Artikel Fragen grundsätzlicher Art auf, die auch in der Schweiz einer Diskussion wert wären. Ausgehend von der wohl unbestrittenen Erkenntnis, dass von den Parteien zeitgeschichtlich höchst wertvolles Material produziert wird, ist dessen Sicherstellung auf jeden Fall zu garantieren. Dies wird jedoch sinnvoll nur durch enges kooperatives Zusammenwirken zwischen Partei- und staatlichen Archiven im Sinne einer Ausschaltung von Rivalitäten bei der Erwerbstätigkeit möglich sein. Neben generellen Klärungen und Abgrenzungen bezüglich Ansprüche und Verantwortlichkeit sind z.B. auch die Uebernahme der Nachlässe von Politikern und von lose an Mutterparteien gebundenen Gruppierungen oder etwa die Oeffnung

von Partei-Archiven für die Forschung zu klären. Viele von in diesem Bereich auftauchenden Fragen sind auch in der Schweiz noch unbeantwortet bzw. unbearbeitet. Vielleicht ergibt sich aus diesem Fragenkomplex ein Thema für eine Arbeitstagung der VSA.

In die gleiche Gruppe - zumindest teilweise - historisch wertvollen Materials gehört das Material, das in Zeitungsarchiven sich anhäuft. Ansatzpunkte für eine weiterführende Diskussion finden sich im Artikel "Aufbau und Organisation eines Redaktionsarchivs am Beispiel des Zentralarchivs der Frankfurter Allgemeinen Zeitung" von Marianne Englest (Der Archivar, Jg. 31, 1978, Heft 2, Sp. 203-212). Zwecks Sicherstellung des aufbewahrungswürdigen Materials und dessen Aufbereitung bzw. dessen Zurverfügungstellung für die Forschung sollten auch in diesem Bereich vermehrte Kontakte und Absprachen zwischen den Vertretern der privaten und staatlichen Archiven - evtl. auch der Bibliotheken - erfolgen.

R.Ae.

Le Journal of the Society of Archivists, vol. 6, n^o 2, octobre 1978, contient, aux p. 76-86, un article intitulé "The Oxford Colonial Records Project and the Oxford Development Records Project", qui retrace l'histoire et les vicissitudes d'un projet de recueillir les papiers privés des anciens administrateurs impériaux britanniques.

J.-E.G.

Le Comité des archives d'entreprises du Conseil international des Archives publie désormais un Bulletin, dont le premier numéro a paru en 1978. Adresse pour les commandes: Dr. O. DASCHER, Westfälisches Wirtschaftsarchiv, Märkische Strasse 120, Postfach 871, D - 4600 Dortmund.

C.S.

11a. Communication et consultation

Le Bulletin de liaison de l'Association des archivistes français continue à suivre avec un intérêt bien compréhensible les travaux de la "commission Ordonneau" créée par le décret du 11 février 1977

pour faciliter la communication des documents administratifs, et de la "commission de Baecque", soit commission de coordination de la documentation administrative (n^{os} 5-78/15 bis et 44, 7.8-78/18 et 19, 9-78/27, 10-78/17, 12-78/22, 3-79/75, 76 et 77). Une loi sur la liberté d'accès à la documentation administrative, préparée par la commission de Baecque, a été discutée et votée le 17 juillet 1978; elle entraînait en conflit avec le projet de loi d'archives (adopté le 3 janvier 1979). Les correspondants et les rédacteurs du Bulletin de liaison sont justement inquiets de la concurrence que l'administration fera désormais aux archives dans ce domaine.

Rendant compte, dans La Gazette des Archives, n.s., n^o 101, 2^e trim. 1978, p. 110-115, de la troisième édition du "Nouvel état des fonds du Bundesarchiv de Coblenz" (Das Bundesarchiv und seine Bestände ..., 3. ergänzte und neu bearbeitete Auflage von G. GRANIER, J. HENKE und K. OLDENHAGE, Boppard am Rhein, 1977, LXXII-940 p. in-8^o), Ariane DUCROT fait quelques "Réflexions sur l'accès du public aux Archives"; elle souligne en particulier la contradiction entre le libéralisme apparent des délais de communication et la limitation des consultations à certaines catégories de chercheurs.

C.S.

Michel Duchain, "Mythes et Contradictions de la publicité des archives: L'exemple français". In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978. S. 264-274. Den äussern Anstoss zu diesem Artikel gab der Entwurf zum neuen französischen Archivgesetz. In einem ersten Abschnitt schildert Duchain die bekannte Oeffnung der Archive durch das Gesetz vom 25. Juni 1794. Dieses war aber zu radikal, um durchgeführt werden zu können, und bezog sich eigentlich nur auf die Bestände des Ancien Régime. So wurde es auch bald vergessen, wie Duchain im zweiten Abschnitt schildert. In der Mitte des 19. Jahrhunderts war der Zugang zu den französischen Archiven grossen Restriktionen unterworfen. In einem Regierungserlass vom 16. Mai 1887 tauchte dann erstmals der Begriff Sperrfrist auf: délai de communicabilité. Sie wurde damals für die Archives Nationales auf 50 Jahre festgesetzt. Erst 1921 wurden auch für die Departementalarchive die Sperrfristen reglementarisch festgehalten. In einem

dritten Abschnitt zeigt Duchein die aktuelle Situation in Frankreich auf. Von einigen, allerdings gewichtigen Ausnahmen abgesehen sind alle Archivbestände, die vor dem 10. Juli 1940 datieren, frei zugänglich. Nicht der Verantwortung der Direktion der Nationalarchive und somit auch nicht dieser Regelung unterstellt sind folgende staatliche Archive Frankreichs: Archiv des Aussenministeriums: hier schwanken die Stichdaten der Freigabe zwischen 1896 und 1940, das Archiv der Armee: Stichdatum 1939/40, das Archiv des Conseil d'Etat: Sperrfrist 50 Jahre, Archives de la Cour des Comptes, Archives de la Caisse des Dépôts et Consignations, Archives des Monnaies et Médailles: die drei letztgenannten Archive sind geheim und nicht zugänglich. Das neue französische Archivgesetz sieht generell eine 30jährige Sperrfrist mit folgenden Ausnahmen vor: 150 Jahre für Medizinalakten (Krankengeschichten etc.) 120 Jahre für Personalakten, 100 Jahre für Zivilstandsakten, Notariatsakten, Gerichtsakten, Steuerregister und statistisches Urmaterial. Im letzten Abschnitt geht Duchein noch auf die sich widersprechenden Ueberlegungen zum Problem der Sperrfristen ein. Für eine Verkürzung derselben spricht der Umstand, dass an den historischen Instituten der Universitäten immer mehr Zeitgeschichte betrieben wird. Das Schlagwort der 'Transparenz der Verwaltung' fordert die Aufhebung aller Sperrfristen. Genau das Gegenteil verlangt der Schutz der Privatsphäre des Einzelnen (Datenschutz). Ebenso für eine Verlängerung der Sperrfristen spricht die Erfahrung: je kürzer die Sperrfristen, desto sinnentleerer die Akten. Die Verwaltungen schützen sich selbst, indem sie alles 'Diskriminierende' vernichten und so der Nachwelt wertvolles Quellmaterial vorenthalten.

A.G.

Ph. Godding, "Consultabilité et exploitation scientifique des archives judiciaires en Belgique par l'historien (19. und 20. Jh.)", In: Archives et Bibliothèques de Belgique, Vol. 49, 1978, S. 287-306. Godding sieht drei Hindernisse, die einer intensiveren Benutzung der Gerichtsarchive durch die historische Forschung in Belgien im Wege stehen: 1. die Zufälligkeit des Erhaltenen (willkürliche Kassation), 2. die grossen Sperrfristen und 3. die daraus resultie-

rende Unkenntnis bei den Historikern über Wert und Inhalt der Gerichtsarchive. Er unterteilt seinen Aufsatz deshalb in drei Teile: 1. Consultabilité des archives judiciaires, 2. Conservation des archives judiciaires und 3. Utilisation des archives judiciaires. In Belgien sind die Gerichtsarchive des 19. und 20. Jahrhunderts grundsätzlich unter Verschluss, jede Benutzung setzt die ausdrückliche Erlaubnis des betreffenden Procureur Général voraus. Der zweite Teil von Goddings Ausführungen, die Kassationsempfehlungen, interessieren hier am meisten. Die Urteilsprotokolle aller Gerichte werden selbstverständlich aufbewahrt. Es würde zu weit führen, hier sämtliche Ueberlegungen Goddings zu referieren. Ein paar Beispiele müssen genügen. Die Dossier über Arbeitsunfälle würde er aufbewahren (Sozial- und Wirtschaftsgeschichte), bei den Dossier über Kriminalfälle sollte der bewertende Archivar in Kenntnis der Zeit, aus welcher jene stammen, vor allem die zeittypischen aufbewahren, ein Augenmerk sollte man auf die Dossier über Wirtschaftskriminalität, Urkundenfälschung u.ä. haben, besondere Beachtung verdienen auch die Dossier der Zivilgerichtsbarkeit. In seinem letzten Abschnitt zeigt Godding, für welche Disziplinen der Geschichtsforschung die Gerichtsarchive ergiebige Quellenmaterial liefern können. Er belegt seine Hinweise mit bereits erschienenen Arbeiten. Er verweist auf Untersuchungen zur Rechtsgeschichte, der Geschichte der Kriminalität, aber auch auf Arbeiten zur Geschichte der Arbeiterbewegung, der Geschichte des Alltags in Haushalt und Beruf, der Geschichte der öffentlichen Verwaltung u.a.m., die alle aus den Gerichtsarchiven reichen Nutzen ziehen konnten und können.

A.G.

Signalons enfin une thèse de droit sur un sujet d'actualité, qui pourrait être utile aux collègues appelés à traiter des archives hospitalières ou médicales: Peter SCHÄFER, Aerztliche Schweigepflicht und elektronische Datenverarbeitung, Zürich, Juris-Verlag, 1978, XXV-211 p.

11b. Recherches

"The Use of documentary sources by the archaeologist", Archives,

vol. XIII, n^o 60, 1978, p. 196-211: l'importance d'une collaboration entre archivistes et archéologues, comme aussi de l'utilisation par les historiens des données fournies par l'archéologie, a fait maintes fois et en divers lieux ses preuves. Elle n'est plus discutée, sinon au niveau des modalités. La British Records Association en avait fait le thème de sa réunion annuelle de 1977. Nous avons ici la publication, intégrale ou en résumé, de diverses interventions présentées à cette journée, dont nous retiendrons surtout, pour sa portée générale, "Documentary and archaeological evidence in historical enquiry", by D.J.KEENE (p. 196-198), le reste concernant spécifiquement des fouilles ou des dépôts d'archives britanniques. Notons encore le compte rendu de la deuxième journée de la réunion, publié sous le titre "The preservation and use of archaeological excavation reports and records" (p. 212-215).

Julia SHEPPARD décrit (ibid., p. 190-195) "The Liddell Hart Centre for Military Archives at King's College London". Fondé en 1964, ce centre a recueilli principalement les papiers d'officiers généraux ayant exercé de hautes fonctions durant les deux dernières guerres mondiales. Il possède en outre les papiers de Liddell Hart. L'auteur présente aussi les divers autres dépôts conservant des documents dans le même domaine.

J.-E.G.

Dans la série Sources et méthodes de l'histoire de la Savoie, t. II, MM. Roger DEVOS, Robert GABION, Jean-Yves MARIOTTE, Jean NICOLAS et Christian ABRY publient La pratique des documents anciens. Actes publics et notariés. Documents administratifs et comptables, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, II-335 p. in-8^o. Reprenant les matériaux rassemblés pour les "Rencontres d'initiation pratique aux méthodes historiques" organisées à Annecy en 1974, 1975 et 1976 par M. Devos, l'équipe des auteurs présente, avec de nombreux exemples sous forme de fac-similés et de transcriptions, différents types de documents d'archives antérieurs à 1792: les chartes et actes publics, les actes privés (testaments, contrats de mariage, inventaires après décès, contrats de vente et de location, contrats d'apprentissage, prix-faits et actes d'état), les do-

cuments de l'administration foncière (contrats d'albergement, reconnaissances féodales) et de la perception des dîmes, les documents comptables (comptes des châtellemes savoyardes), enfin les documents servant au contrôle de la population (recensements, rôles de contribuables ou de taillables, visites pastorales). Chacune des catégories est décrite, avec ses ressources et ses limites pour la recherche historique. L'ouvrage est précédé d'une introduction au langage des documents par M. Mariotte, et pourvu de bibliographies par chapitre ainsi que de plusieurs tables alphabétiques et chronologiques. Voilà un excellent manuel pour la recherche historique locale, qui sera apprécié non seulement des historiens amateurs auxquels il s'adresse au premier chef, mais aussi des étudiants et des enseignants en histoire.

La collection Typologie des sources du Moyen Age occidental, dirigée par le professeur Léopold Génicot, définit et décrit les différents types des sources historiques médiévales, et énonce les règles de leur critique, leurs ressources, leurs limites et leurs méthodes d'exploitation. Il a paru utile de signaler ici le fascicule 28 de cette série, consacré par M. Robert FOSSIER à une catégorie de sources qui occupe une place importante dans nos fonds d'archives médiévales: les Polyptyques et censiers (Turnhout, Brepols, 1978, 70 p., 1 tabl.). Les remarques utiles, mais parfois abstruses de l'auteur sur ces documents permettront de situer les séries de censiers que possèdent les archives suisses dans l'ensemble de la production des commissaires à terrier en Occident.

Sous le titre Itinerari archivistici italiani, l'Ufficio centrale per i beni archivistici publie une série de petits guides des archives d'Etat italiennes. Chaque fascicule, d'une dizaine de feuillets, est consacré à une province: il décrit sommairement les différents dépôts d'archives et leurs fonds principaux et donne des renseignements pratiques pour les consultants, le tout richement illustré et sous couverture en quadrichromie. A la fois "cartes de visite" et guides pour la recherche historique, ces brochures sont une réussite.

12. Archives et informatique

C'est avec un certain retard que l'on signale ici le volume Informatique et histoire médiévale, qui contient les communications et débats de la Table ronde CNRS, organisée par l'Ecole française de Rome et l'Institut d'Histoire médiévale de l'Université de Pise, à Rome, du 20 au 22 mai 1975, présentés par Lucie FOSSIER, André VAUCHEZ et Cinzio VIOLANTE, Rome, Ecole française de Rome (Palais Farnèse), 1977, 436 p. Il mérite une mention, car les historiens et les archivistes qui travaillent sur ces matières depuis plusieurs années y mettent en commun le récit de leurs expériences et leurs réflexions sur les ressources et les limites de ces méthodes. Ils y abordent successivement les grandes séries de documents (registres pontificaux, chartes, archives judiciaires, documents notariés, listes de baptêmes, comptes, cadastres), les disciplines historiques qui peuvent être enrichies par l'apport des méthodes informatiques (diplomatie, onomastique, démographie, prosopographie et histoire sociale), et enfin les aspects méthodologiques et techniques. Les archivistes doivent se tenir au courant des progrès faits dans ce domaine, où la Suisse a un gros retard à rattraper.

A ce sujet, les techniciens de l'archivistique liront avec intérêt un rapport sur la première entreprise de ce type réalisée dans les archives suisses: MM. Hugo CADUFF et Kurt RUFER rapportent en effet sur la confection par ordinateur d'un index des personnes mentionnées dans les archives du département fédéral de Justice et police, pour les séries suivantes: Extraditions (1848-1925), Poursuites pénales (1848-1930), Réfugiés politiques (1848-1881), Police politique (1848-1925 environ). Cette opération s'étendra au cours des années prochaines à d'autres séries fréquemment consultées et rendra aux chercheurs pressés de signalés services ("Der Einsatz der maschinellen Datenverarbeitung im Bundesarchiv", dans Schweizerisches Bundesarchiv, Studien und Quellen, n° 4, 1978, p. 129-170).

C.S.

13. Les archives en Suisse

La Bibliothèque des Nations Unies à Genève a donné une nouvelle

édition du Guide des Archives de la Société des Nations 1919-1946 (Genève, Nations Unies, 1977, 35 p.) dont une rédaction provisoire, élaborée par M. Yves PÉROTIN, avait été publiée en octobre 1969.

"Des changements, dus pour une grande partie à des acquisitions faites depuis 1969, ont été apportés surtout aux descriptions du fonds mixte Nansen et des fonds privés". L'annexe II (les collections de publications et "documents" de la SDN) a été réécrite pour une bonne partie. Les annexes V ("D'autres fonds et collections détenus par la section des archives de la Société des Nations et des collections historiques qui présentent un intérêt particulier pour la recherche sur la Société des Nations") et VI (Bibliographie sélective) ont été ajoutées.

C.S.

14. Archives audiovisuelles

Sous le titre "Archives photographiques", Ferréol DE FERRY et Anne PÉROTIN-DUMON rendent compte d'un ouvrage publié en 1977 par la Documentation française à Paris (Interphotothèque. Conservation des images fixes, texte rédigé par Danièle SCHWARTZ, avec la collaboration de la Commission de conservation d'Interphotothèque, 166 p.) et décrivent les expériences faites en matière de conservation de photographies aux archives de Gwynedd et au Historical Department de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints du Dernier Jour à Salt Lake City, U.S.A. A propos des méthodes de classement pratiquées dans ce dernier service, Mme Pérotin-Dumon insiste sur la nécessité d'appliquer le principe du respect des fonds aussi aux archives photographiques, ce qui est loin d'être le cas dans la plupart des services (La Gazette des Archives, n.s., n° 103, 4^e trim. 1978, p. 236-243).

C.S.